

Responsabilité du médecin à l'hôpital

Compétences visées

- S'approprier les principes de la responsabilité médicale.
- Limiter l'exposition au risque de mise en cause.
- Savoir faire face à une réclamation de patient.



EN RÉSUMÉ

Une bonne connaissance des règles de la responsabilité médicale à l'hôpital est nécessaire pour un exercice serein et sécurisé. La formation initiale sur ce point est incomplète et des apports sont nécessaires. La formation proposée permet d'appréhender la réalité quantitative et qualitative de la responsabilité (selon la spécialité) et de déterminer les situations les plus exposées aux réclamations des patients. Avec l'analyse d'affaires jugées, il sera dégagé des conseils pratiques afin d'être en mesure de se défendre en cas de mise en cause de sa responsabilité.

LES PLUS DE LA FORMATION

Un format permettant les échanges d'expérience.

Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire.

Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés.

Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Médecins (toutes spécialités), internes et chefs de clinique en exercice.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Appréhender la réalité quantitative et qualitative de la responsabilité médicale.

Déterminer les situations les plus exposées aux réclamations des patients.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Analyse d'affaires jugées dont on dégagera des conseils pratiques. Échanges d'expérience.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Données actualisées sur la responsabilité médicale (qualitatives et quantitatives).
- Analyse des sources de mécontentement des patients et des objectifs des réclamations.
- Principes de la responsabilité médicale.
- Circuit d'une réclamation (amiable, CCI, civile, pénale, ordinale).
- Leçons à tirer des dernières jurisprudences.
- Trucs et astuces pour améliorer sa défense.

INTERVENANT

Juriste spécialisé en droit de la santé.

LIEU DE FORMATION

En intra ou inter établissement.

DURÉE 3H30

TARIF

800 € TTC la formation.



DÉLAIS DE PRÉVENANCE

2 mois minimum entre la demande et la réalisation de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis à l'entrée et en fin de prestation (pré-test et post-test).

MODALITÉS D'APPRECIATION

Questionnaire à l'issue de la formation.

Questionnaire à 6 mois.

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

POUR CONSULTER NOTRE CATALOGUE

RENDEZ-VOUS SUR :

<https://www.macsf.fr/nos-produits-services/services-et-formations-macsf/nos-formations>

CONTACTEZ-NOUS

TÉLÉPHONE : **01 71 23 82 00**

E-MAIL : interventions-juristes@macsf.fr

N° DRIEETS
11922156192